

La responsabilité sociale des organismes financiers n'a toujours pas dépassé le stade du concept

Alors que nombre de citoyens ont ressenti les effets de la crise et des déboires des grandes institutions financières, le Réseau Financement Alternatif a mis au point un outil permettant d'évaluer la façon dont celles-ci intègrent les aspects sociaux et environnementaux dans leur stratégie. Outre la création d'un outil novateur en terme de mesure de la responsabilité sociale des organismes financiers, cette étude a également mis en lumière les manquements de ces organismes.

En 2007, le Parlement européen a exprimé le souhait (i) « d'envisager d'établir une liste de critères que les entreprises seraient tenues de respecter pour pouvoir se targuer de faire preuve de responsabilité » et estime que (ii) « l'accent devrait passer des "procédés" aux "résultats", pour aboutir à une contribution mesurable et transparente des entreprises à la lutte contre l'exclusion sociale et la détérioration de l'environnement en Europe et dans le monde »¹.

Dans la lignée de cette déclaration, le Réseau Financement Alternatif a été chargé par la Ministre des l'Intégration sociale, des Pensions et des Grandes Villes de créer un outil de mesure de la responsabilité sociale des organismes financiers afin de pouvoir les comparer et les classer entre eux.

Un outil novateur de mesure de la responsabilité sociale des organismes financiers

Pour créer cet outil, le Réseau Financement Alternatif a d'abord délimité le périmètre de l'étude. En matière d'organismes financiers, il s'est penché sur les banques et les dispensateurs de crédit et a étudié les crédits à la consommation et hypothécaires, les comptes d'épargne, les comptes courants et les produits d'investissement. Il a ensuite concentré sa recherche sur les quatre éléments principaux de la responsabilité sociale pour ces deux types d'acteurs : l'inclusion financière en matière de services bancaires de base et de crédit ainsi que la responsabilité et la solidarité adoptées dans les politiques d'investissement et d'allocation d'actifs.

Concernant l'existence de critères de responsabilité et de solidarité dans les activités de crédit, d'investissement et d'offre de produits d'investissements des institutions financières, le Réseau Financement Alternatif se base sur les critères concrets issus de l'étude portant sur la proposition de définition d'une norme légale d'investissement socialement responsable² et, pour la solidarité, les critères retenus sont ceux élaborés pour le label Fineurosol³.

¹ Parlement européen (2007), Résolution sur la responsabilité sociale des entreprises : un nouveau partenariat, 2006/2133(INI), 13 mars 2007

² Bayot, B., Demoustiez, A., Coeckelbergh, S., Étude portant sur la proposition de définition d'une norme légale d'investissement socialement responsable, Réseau Financement Alternatif, 2008

³ Radermacher, F., Fineurosol, Finansol, Réseau Financement Alternatif, FEBEA, 2006

Depuis 1987, des associations, des citoyens et des acteurs sociaux se rassemblent au sein du Réseau Financement Alternatif pour développer et promouvoir la finance éthique et solidaire.

L'évaluation de l'inclusion financière se base, quant à elle, sur une vaste étude menée au niveau européen en 2007⁴.

Partant de là, le Réseau Financement Alternatif a formulé plusieurs questions :

1. Dans quelle mesure, en matière de compte à vue offert aux particuliers, l'établissement de crédit sert-il de manière adéquate l'ensemble des publics composant la population ?
2. Dans quelle mesure, en matière de crédit aux particuliers, le dispensateur de crédit sert-il de manière adéquate l'ensemble des publics composant la population ?
3. L'établissement de crédit a-t-il une politique d'allocation d'actifs responsable ?
4. L'établissement de crédit a-t-il une offre de produits d'investissement responsable ?
5. L'établissement de crédit a-t-il une politique d'allocation d'actifs solidaire ?
6. L'établissement de crédit a-t-il une offre de produits d'investissement solidaire ?

Ces questions ont permis de déterminer des critères et ensuite des indicateurs permettant de mesurer la responsabilité sociétale des organismes financiers.

Résultats des mesures

Cet outil novateur a été testé par l'entremise d'un questionnaire envoyé à 10 organismes financiers mais le nombre restreint de questionnaires remplis reçus en retour (3 sur 10) ainsi que la pauvreté des informations contenues oblige le Réseau Financement Alternatif à tirer un double constat. D'une part, les institutions financières mettant en œuvre une politique RSE se bornent à définir des procédés mais n'évaluent en rien les impacts de leurs politiques. D'autre part, la collaboration des institutions financières est insuffisante rendant indispensables la mise en place de mécanismes garantissant une collaboration de l'ensemble du secteur, la récolte et l'analyse systématique de données comparables axées sur les résultats des pratiques de responsabilité sociétale plutôt que sur les moyens mis en œuvre.

Références

- [Indicateurs de responsabilité sociétale des établissements de crédit et des dispensateurs de crédit aux particuliers](#)
- [Étude portant sur la proposition de définition d'une norme légale d'investissement socialement responsable](#)
- [Fineurosol](#)
- [Offre de services financiers et prévention de l'exclusion financière](#)

Contact Presse :

Laurence Roland : 02/340.08.65 – 0497 / 51 50 74

Email : laurence.roland@rfa.be

⁴ Bayot B., Poppe C., Sanio W., Jérusalmy O., Radermacher F., Disneur L., Cayrol A., Aro E., Ayadi R., Barr M., Braun A., Chancova B., Christova-Balkansa I., Corr C., Deckert E., Delisa R., Haug V., Hauth N., Kaupelytė D., Kurzbuch C., Rodkiewicz J., Vandone D., Iwanicz-Drozowska M., Offre de services financiers et prévention de l'exclusion financière, 2007.

Depuis 1987, des associations, des citoyens et des acteurs sociaux se rassemblent au sein du Réseau Financement Alternatif pour développer et promouvoir la finance éthique et solidaire.